



Laconnex

Législature 2025-2030
Séance du 15 décembre 2025

Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 289'608.00 F sur l'exercice 2025 pour un amortissement complémentaire du crédit de rénovation des terrains du stade

Vu la possibilité de pouvoir procéder à un amortissement complémentaire sur l'exercice 2025, non prévu au budget 2025, du crédit de rénovation des terrains du stade voté le 17 mai 2022,

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

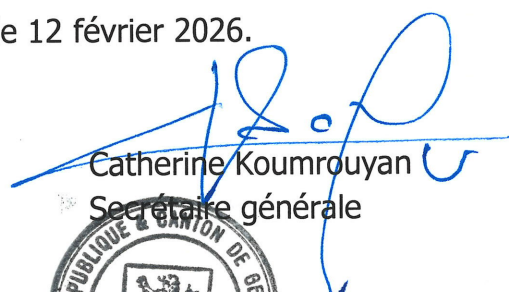
le Conseil municipal

D E C I D E

par 10 voix POUR soit à l'unanimité des présents

1. De procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif à la rénovation des terrains du stade, voté le 17 mai 2022, pour un montant de 289'608.00 F.
2. De comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 383 « amortissement complémentaire du patrimoine administratif ».
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de 289'608.00 F.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux recettes, voire par le capital propre.

Le délai pour demander un référendum expire le 12 février 2026.


Catherine Koumrouyan
Secrétaire générale

